Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260609-2026_133_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE NEUF JUIN, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 3 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Christophe ROBIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Gwenaëlle AOUTIN

Délibération n°2026-133

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 1

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
STATION D'EPURATION (ERQUY) - REHABILITATION DU BASSIN MAREE
MAÎTRISE D'OEUVRE – MODIFICATION PROLONGEANT LE DELAI D'EXECUTION

Lamballe Terre & Mer a conclu, le 17 septembre 2024, un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin marée de la station d'épuration d'Erquy. Ce marché avait une durée initiale d'exécution de 30 mois, période de garantie de parfait achèvement de 12 mois incluse.

Le marché de travaux, qui a nécessité plusieurs échanges entre les directions de Lamballe Terre & Mer et la maîtrise d'œuvre pour être finalisé, sera attribué courant juillet. Cependant, les prestations, notamment d'étanchéité, nécessitent des conditions météorologiques favorables. Par conséquent, ils ne pourront pas débuter avant le printemps 2027. Il est donc nécessaire de prolonger le délai d'exécution de 16 mois soit jusqu'au 31 juillet 2028 période de garantie de parfait achèvement incluse.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260609-2026_133_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la prolongation du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bassin marée d'Erquy de 16 mois soit jusqu'au 31 juillet 2028, période de garantie de parfait achèvement incluse,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette modification et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 12/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

